

Image not found or type unknown



Question droit de succesion

Par **Vincent**, le **15/03/2011** à **15:44**

Bonjour,rnrnMa soeur est decede.rnMon pere nous a informe ma mere et moi que 48 heures apres le deces.rnil n'a pas contacte ma mere pour le service et pour les modalites d'enterrement mais a facture cette derniere dans la lettre adreesee aux notaires.rnil n'y a pas eu de scelle et il a ajoute a la liste du passif du defun des cautions qu'il avait lui meme donne.rnil a essaye de me contacter pour signer une procuration .. je crains qu'il veuille nuire a ma mere car ils sont divorces.Dois je prendre un avocat pour proteger mes droits et ceux de ma mere ou est ce suffissant de m'en remettre a mon notaire?